

Les crédits

raient mettre en application les mesures de création directe d'emplois. Nous en constatons maintenant les avantages.

Je suis heureux de voir que l'assemblée a accepté de négocier. C'est un premier pas, et un bon premier pas. La ministre de l'emploi du Québec a déjà fait intervenir des conditions dans le processus, mais je n'y vois pas d'inconvénient. Je l'ai invitée il y a plus d'un mois à tenir des discussions. Je suis bien disposé et ouvert. Une fois que nous nous serons entendus pour former un partenariat, nous pourrions examiner comment concilier nos mesures respectives pour venir en aide à ceux qui ont épuisé leurs prestations et qui veulent avoir un emploi, et comment faire en sorte que les prestations versées soient offertes efficacement et sans double emploi.

Voilà les véritables possibilités qu'ouvre cette mesure. Elle représente un moyen de redéfinir comment nous fonctionnons en tant que gouvernements et comment nous pouvons travailler de concert. Il s'agit de redéfinir le rôle de l'État par rapport aux individus et de leur donner beaucoup plus de responsabilité, plus de choix et d'espoir pour trouver du travail. Ils savent qu'un soutien existe et qu'on ne les abandonne pas.

C'est également une occasion d'aider à rebâtir des communautés locales. Un intéressant fait nouveau qu'on observe au Québec, c'est que les gens se réorganisent au niveau local. J'en fais autant au sein de mon ministère. Nous réorganisons, ce qui nous donnera beaucoup plus d'autonomie et de latitude aux niveaux local et régional. Si nous pouvons nous entendre avec les gouvernements provinciaux sur la décentralisation, jusqu'au niveau local, pour leur permettre de faire des choix sur la meilleure façon d'employer les gens, nous aurons fait quelque chose de très excitant. Nous aurons redéfini le rôle des gouvernements dans leurs relations les uns avec les autres, avec les individus et avec la communauté. Nous pouvons fournir l'énergie pour rebâtir les communautés, pour rebâtir le système d'emploi au Canada et, ce faisant, rebâtir le pays.

• (1110)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose. Le ministre, à un signe de tête que j'ai fait, même pas une parole, est parti dans son élucubration pour dire que je ne connaissais pas l'histoire du Canada et de la Constitution.

Mon signe de tête était pour lui indiquer qu'il n'y avait rien dans la Constitution à ce sujet à l'origine, sauf que, bien sûr, le ministre a raison, l'assurance-chômage, à la suite d'un amendement constitutionnel accepté par l'ensemble des provinces, reconnaissait au fédéral le pouvoir de s'occuper de l'assurance-chômage. Je veux rétablir cela, je pense que c'est en 1941, et je tenais à le préciser.

Le ministre est une personne intelligente, dévouée, énergique qui veut—je lui prête toutes les meilleures intentions du monde—peut-être améliorer les choses, sauf que, lorsqu'il dit que la députée de Mercier n'a pas le sens de l'écoute, je vais en appeler à sa propre capacité d'écoute, parce que, dans les prochains jours semble-t-il, il y a une possibilité de rencontre qui puisse se faire

entre lui et le ministre de l'Emploi du Québec. J'espère que cela pourra se faire de bonne foi de part et d'autre.

Ce matin, il a laissé entrevoir une attitude qui pourrait sembler ouverte aux discussions. Je ne suis pas ministre de l'Emploi du Québec, je suis à l'opposition, ici à Ottawa. Je suis également membre du Comité du développement des ressources humaines et j'ai participé, tout comme la députée de Mercier, comme d'ailleurs le secrétaire parlementaire du ministre et la secrétaire parlementaire du premier ministre, à la tournée du Comité du développement des ressources humaines à travers le Canada, l'année passée. J'ai écouté les gens et, évidemment, je ne partage pas l'évaluation qui a été faite par rapport à un consensus là-dessus. Partout, je le rappelle au ministre, il y a eu des manifestations, 75 à 80 p. 100 des mémoires disaient: «Non, non, ne coupez pas, monsieur le ministre.» Cela, c'est le passé, mais le présent, c'est hier, à l'Assemblée nationale du Québec. Ma question va être posée là-dessus au ministre. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): Du gouvernement du Canada?

M. Dubé: Oui, celui du gouvernement du Canada, bien sûr. Il y a des choses que moi, comme Québécois, j'ai le goût de dire au ministre, et ce matin j'en ai l'occasion. Dans la tournée de l'année dernière, on faisait face à deux compréhensions de la réalité. De façon majoritaire, tous les partis, le Parti libéral du Québec, le Conseil du patronat inclus, voient la réalité d'une façon, et le peuple du Québec voit la réalité d'une façon.

Le ministre l'a clairement indiqué ce matin. Je ne lui reproche pas ses valeurs personnelles qui lui dictent le droit des individus au principe des assurances. Je veux bien. J'ai entendu cela aussi dans le Canada anglais, très souvent, je l'admets. Mais au Québec, tant que c'était l'assurance-chômage, il ne s'en plaignait pas. Il avait accepté jadis que l'assurance-chômage soit du ressort du gouvernement fédéral, c'est vrai, en 1941, je crois. Mais depuis ce temps, et surtout au cours des dernières années, le Québec a demandé tous les fonds qui étaient alloués à l'assurance-chômage à partir du Fonds consolidé du gouvernement fédéral, qui concernaient la formation, les services de développement en employabilité, car cela relevait du champ que nous interprétions comme étant du domaine de l'éducation et de la formation. C'est là qu'est le problème de la mésentente, si on peut dire, qui persiste depuis un certain temps, à savoir que, lorsqu'on prend des fonds d'assurance-chômage pour faire de la formation, le fédéral s'ingère, selon nous, dans le champ de compétence des provinces.

Monsieur le Président, le ministre a sûrement reçu la copie de la résolution adoptée par l'Assemblée nationale. Est-il prêt à ce que le Québec devienne le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle au Québec, comme le veulent à l'unanimité les membres du Parti libéral, même les gens qui faisaient partie du camp du non, au Québec? Je le demande au ministre depuis hier.

• (1115)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de céder la parole au ministre, je tiens simplement à rappeler à la Chambre que